



Pour un nouveau pôle public bancaire : libérons-nous des marchés financiers pour financer la bifurcation écologique

**Pierre Funalot
Léo Malherbe**

19 avril 2025

www.atterres.org

2,1 milliards. C'est le recul du budget, déjà insuffisant pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, alloué au ministère de la transition écologique par le gouvernement de François Bayrou en 2025. Car, dans l'ordre des priorités de l'exécutif, l'urgence environnementale ne pèse rien face à l'urgence supposée de réduire le déficit public et de contenir la dette publique.

Pourtant, le montant de la dette publique, française ou non, n'est pas un problème *per se*. L'Argentine a fait défaut sur sa dette à 90 % de son PIB, alors que le Japon est aujourd'hui considéré comme stable bien qu'endetté à hauteur de 250 % de son PIB. Imaginez qu'un État doit 100 000€ à un taux de 20 % et sur une durée de 10 ans. Imaginez maintenant que ce même État doit 100 000€, mais cette fois-ci sans intérêt à régler et sur une durée de 50 ans. La question n'est pas de savoir si l'État est endetté. La question est de savoir sous quelles conditions il l'est.

La logique de fonctionnement du circuit du Trésor

La France n'a pas toujours été dépendante des marchés financiers pour se financer. Pendant plusieurs décennies, elle a pu couvrir une part importante de ses investissements et de ses dépenses courantes sans recourir uniquement à l'impôt ou à l'emprunt classique. Ce système, appelé circuit du Trésor, a fonctionné du milieu des années 1940 jusqu'aux années 1960.

À cette époque, les rémunérations des fonctionnaires, les prestations sociales, ainsi que les retraites de la fonction publique étaient versées sur des Comptes de Chèques Postaux (CCP), gérés par La Poste. Comme d'autres organismes publics, appelés correspondants du Trésor, la Poste avait l'obligation de déposer sa trésorerie sur un compte spécial auprès du Trésor public. Ces dépôts étaient immédiatement mobilisables par l'État, qui pouvait financer ainsi une partie de ses dépenses. Il s'agissait donc d'une forme de financement gratuit et à très court terme, indépendante des marchés financiers. Ces liquidités n'appartenaient pas à l'État : il devait garantir à tout moment la disponibilité immédiate de ces fonds pour les correspondants, qui pouvaient les retirer à tout moment. Ce circuit permettait ainsi à l'État de faire transiter une grande partie des flux financiers publics par ses propres canaux, réduisant sa dépendance aux banques commerciales ou aux marchés de capitaux.

La destruction (organisée) du circuit du Trésor

À partir des années 1960, le circuit du Trésor a été progressivement démantelé sous l'effet de réformes visant à soumettre l'État aux règles du marché. L'obligation pour les correspondants du Trésor de déposer leur trésorerie auprès de l'État a été peu à peu assouplie, puis supprimée, tandis que la gestion des flux financiers publics s'est progressivement externalisée vers les banques commerciales. Dans les années 1990, plusieurs réformes budgétaires et comptables ont parachevé le démantèlement du circuit du Trésor, déjà largement vidé de sa substance.

Derrière des justifications techniques, c'est un véritable choix politique qui a été fait : celui de priver l'État d'un outil de financement souple, stable et gratuit, pour le rendre dépendant des marchés financiers en créant un véritable marché de la dette publique. La dette publique n'est plus seulement un levier économique, elle devient un instrument de discipline.

Les cendres du circuit du Trésor sur lesquelles il pourrait renaître

Malgré son démantèlement progressif, le circuit du Trésor n'a pas entièrement disparu. Il en subsiste des éléments institutionnels essentiels, qui pourraient servir de socle pour reconstruire un système public de financement plus autonome. Aujourd'hui encore, bien que l'obligation généralisée de dépôt ait été supprimée, certains correspondants du Trésor — comme les collectivités territoriales, les établissements publics administratifs ou les opérateurs de l'État — continuent de verser leur trésorerie sur le compte unique du Trésor. Celui-ci, géré par l'Agence

France Trésor, centralise ainsi une part significative des flux publics.

Deux autres acteurs publics jouent également un rôle stratégique : la Banque Postale, héritière des CCP, continue de capter une épargne populaire importante, tandis que la Caisse des Dépôts et Consignations administre les fonds d'épargne réglementée (comme le Livret A) et finance des projets d'intérêt public à hauteur de 400 milliards d'euros par an : logement social, réindustrialisation, services publics de transport, etc.

Ces institutions, bien qu'aujourd'hui contraintes par des logiques de rentabilité et de mise en concurrence, montrent qu'un usage non marchand de la trésorerie publique est techniquement possible, même si la logique dominante reste celle de la financiarisation et de l'externalisation vers les banques privées.

Aujourd'hui organisées sous la forme d'un pôle financier public instauré en 2019, il est prévu par la loi PACTE qui en définit le cadre que le système soit géré "selon les standards du marché". En opposition, il serait possible de recréer aujourd'hui un circuit du Trésor affranchi des impératifs des marchés financiers fondamentalement incompatibles avec la préservation de l'environnement et des écosystèmes. Il contribuerait à financer des projets peu ou non rentables, mais nécessaires à la transition. En somme, cela reviendrait à instituer un nouveau pôle public bancaire.

Un nouveau pôle public bancaire pour inverser la vapeur

Inverser la vapeur, c'est d'abord répondre à l'urgence écologique. Selon les rapports successifs du GIEC, limiter le réchauffement à 1,5 °C implique des transformations profondes de nos infrastructures, de nos systèmes énergétiques, agricoles, de transport et de logement. Cela implique des investissements massifs, soutenus et planifiés dans la durée. Or, les marchés financiers n'allouent pas spontanément les capitaux vers ces priorités collectives, surtout lorsqu'elles ne promettent pas des rendements à court terme.

Inverser la vapeur, c'est aussi rompre avec quarante ans de démantèlement du circuit du Trésor et de dépendance croissante des finances publiques aux logiques de marché. Il est temps de réhabiliter un financement public autonome, piloté démocratiquement, capable de mobiliser l'épargne populaire et la trésorerie publique vers les besoins réels du pays. Cela suppose la création d'un pôle public bancaire, adossé à des institutions existantes comme la Banque Postale et la Caisse des Dépôts, mais réorienté vers une mission de financement de la transition écologique et sociale. Un tel pôle permettrait de relancer une forme modernisée du circuit du Trésor : un circuit de financement stable, à coût faible, orienté vers le long terme et affranchi des impératifs de rentabilité immédiate. Bref, un outil pour reprendre collectivement la main sur notre avenir.

En collaboration avec le Secrétariat général à la planification écologique, qui, avant d'être écarté de Matignon par Michel Barnier, portait l'ambition d'organiser la transition au niveau local via des COP régionales (qui rassemblent les différents acteurs du territoire), ce pôle pourrait accompagner une bifurcation écologique fondée sur les besoins particuliers de chaque territoire, déterminés démocratiquement et au niveau local.

La Caisse des Dépôts, recentrée sur sa mission d'intérêt général, jouerait un rôle moteur dans ce financement territorial, en lien étroit avec la DGFIP, garante d'une cohérence nationale. Bpifrance, enfin, assurerait la connexion avec le tissu productif, l'investissement industriel et l'innovation, en soutien aux entreprises engagées dans la transition.

Pour une bifurcation écologique financée hors marché

Il est possible, dès aujourd'hui, d'élargir les capacités de financement de l'État sans creuser la dette publique ni renforcer notre dépendance aux marchés financiers. Il suffirait pour cela de remettre en place un pôle public bancaire, capable de canaliser l'épargne et la trésorerie existantes vers les besoins collectifs. À l'heure où ce n'est plus la reconstruction d'après-guerre, mais bien la bifurcation écologique qui doit mobiliser notre énergie, un tel outil redeviendrait central.

Les institutions nécessaires existent déjà : la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la DGFIP, Bpifrance. Il ne manque qu'un projet politique clair pour les articuler autrement. Jouons la politique des interstices : dans chaque recoin du système, saisissons les marges de manœuvre, les brèches, les circuits encore en vie. Partout où cela est possible, ouvrons des espaces parallèles de financement du bien commun. Non pour contourner la puissance publique, mais pour la relancer. Car il est encore temps — à condition d'agir sans attendre.